

BULLETTIN DE LIAISON
des membres
de la Société d'Histoire Locale
de Remiremont et de sa Région

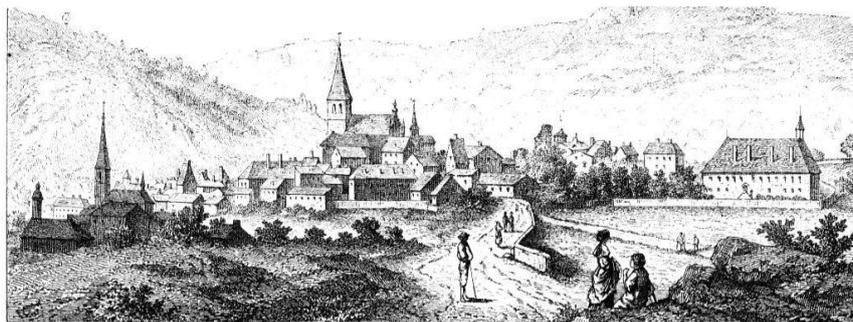


Bibliothèque Municipale
B.P. 137 – 88205 **REMIREMONT**
Cedex

☎ 03 29 62 43 29

e-mail :
histoirederemiremont@wanadoo.fr

ROMARICI MONS



N° 42 – Août 2002

COMPTE-RENDU de la 25^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale annuelle de la Société d'Histoire Locale s'est tenue le mardi 25 juin 2002 au centre culturel de Remiremont. Quarante-deux adhérents étaient présents tandis que quatre-vingt quatre autres avaient envoyé leur pouvoir. La ville de Remiremont était représentée par son second adjoint, M. le D^r Jean-Claude Baumgartner, par ailleurs président d'honneur de notre association.

• Bilan d'activités

Après avoir présenté les excuses de M. Poncelet, président du Sénat, de M. Vannson, député, et de M. Didier, maire de Remiremont, le président présente le rapport d'activités. Le nombre des adhérents reste stable depuis un certain nombre d'années : aux alentours de deux cent quatre-vingt. Les manifestations organisées par la Société d'Histoire au cours de l'année 2001 ont été les suivantes :

Cinq conférences ont été présentées, dont deux par le comité, (travaux de restauration de l'abbatiale en février, autour de Saint-Nicolas en décembre), ainsi que par Henri Jeangeorges (La poste aux lettres dans la vallée de la Moselotte), Hugues Geschwindenhammer (les patois de la Haute-Moselle) et Pierre Duval (l'épinette des Vosges).

A deux reprises nous avons organisé nos réunions en dehors de Remiremont : en mars à la Brasserie artisanale de Dommartin-lès-Remiremont où M. Morizot a raconté l'histoire de cet ancien site brassicole ; et en octobre où nous avons visité sous la conduite de M. Gremillet, son fondateur, ce qui devrait un jour devenir l'écomusée du granit dans les Vosges à Saint-Amé.

En chacune de ces occasions, le nombre des participants a été élevé. En moyenne nos réunions mensuelles sont suivies par plus de 50 personnes. Elles répondent à une véritable attente de nos membres et du public romarimontain.

En octobre s'est tenue à l'Espace du Volontaire, avec son succès habituel, notre 16^{ème} Bourse aux livres anciens et d'occasion qui a nécessité, pendant tout l'été précédent, une préparation intense de la part d'une dizaine de nos membres, et au cours de la manifestation elle-même la participation d'une bonne trentaine d'entre eux. Cette bourse, indispensable à l'équilibre de nos finances, sera encore reconduite cette année.

L'événement de l'année 2001 pour notre association a été la parution du 15^{ème} volume de notre revue, *Le Pays de Remiremont*, consacré à la publication des actes du colloque de l'an 2000 organisé dans le cadre des Journées d'Etudes Vosgiennes.

Ce beau livre s'inscrit en bonne place dans la série déjà longue des ouvrages publiés par notre société au rythme d'une parution annuelle. Il nous est agréable également de rappeler la réparation de notre bulletin de liaison, Romarici Mons, dans une nouvelle formule, après une interruption d'une année.

Participation à des manifestations extérieures comme les journées d'études vosgiennes à Vittel-Contrexéville en octobre, réponses à de nombreuses demandes de renseignements historiques, poursuite du classement de la documentation du musée du textile de Ventron, recherches personnelles de beaucoup de nos membres aux archives départementales, coopération avec les instances municipales à la mise en valeur de notre patrimoine, sont autant d'activités que notre association a su mener également pour répondre aux buts essentiels de ses statuts : « connaître et faire connaître l'histoire de Remiremont et de sa région. »

• Bilan financier

Philippe Althoffer, trésorier en exercice pour 2001 rend le compte détaillé des dépenses et recettes de l'association, qui, pour la dernière fois, est présenté en francs.

Recettes :		Dépenses :	
Vente du « Pays de Remiremont »	11367,56	Imprimerie	139832,07
- des « Chanoinesses de Remiremont »	71150,86	Fournitures	7073,08
- d'autres publications anciennes	3850,00	Assurances	1943,00
Bourse aux livres	99398,06	Photographies	1497,07
Cotisations et dons	10347,51	Frais postaux et téléphoniques	6424,71
Subvention du Conseil Général pour la publication des actes des J.E.V.	20000,00	Frais de déplacements et réceptions	3495,05
Produits divers de gestion	846,38	Bourse aux livres	86326,30
Produits financiers	6961,46	Divers	205,30
	-----		-----
TOTAL :	223924,83	TOTAL :	246 796,58

L'exercice 2001 s'est donc soldé par un déficit de 22 874,75 Francs imputable essentiellement à l'importance de l'investissement qu'a représenté l'impression du livre de Françoise Boquillon sur les chanoinesses de Remiremont, paru en 2000, mais dont la facture ne nous a été présentée qu'en 2001.

Cependant la situation financière de notre association reste parfaitement saine puisque nous avons au 31 décembre 2001 un total des avoirs s'élevant à 308 731,37 Francs.

Après lecture du rapport de M. Abel Mathieu, commissaire aux comptes, ne faisant ressortir aucune anomalie dans leur tenue, les comptes de l'association sont approuvés à l'unanimité et il est donné quitus au trésorier pour sa gestion.

--- oOo ---

L'assemblée générale s'est poursuivie par l'évocation des projets pour 2002 : reconduction de la Bourse aux livres en octobre, élaboration d'un nouveau cycle de conférences, relance de l'enquête sur les vitraux de nos églises en vue d'en publier les résultats dans un « Pays de Remiremont » n° 16. Pour atteindre ces objectifs, le comité réuni le 26 mars 2002 a décidé l'achat d'un système informatique complet comprenant outre l'ordinateur, un scanner, un appareil photo numérique et une imprimante. Cet investissement devrait permettre à terme d'améliorer encore la présentation de nos publications, de donner des vidéoconférences, de mieux gérer la bourse aux livres, notre photothèque et notre fichier adhérents, et, par une connexion à Internet, d'améliorer notre communication interne et externe par courrier électronique et plus tard par la création d'un site.

--- oOo ---

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le montant de la cotisation pour l'an 2002 qui est fixé à 10 €, et procède ensuite, toujours à l'unanimité, au renouvellement des membres du comité. Le tiers sortant, composé de Nadine Berguer, Odile Lamberet, Françoise Le Bourva, Huguette Morel, Jean-Aimé Morizot, Henri Poirier, André Richard, Michel Rouillon et Marie-Laurence Vuillemin est réélu, tandis que Melle Françoise Boquillon, maître de conférences à l'Université de Nancy II, fait son entrée. Le président, au nom de l'assemblée, se félicite de pouvoir compter dans le comité celle qui a tant fait pour que soient mieux connues les chanoinesses de Remiremont, et qui pourra renforcer par sa présence les liens indispensables qui nous unissent au milieu universitaire.

Le comité se réunira en septembre, après les vacances, pour élire, conformément aux statuts, le bureau de l'association. A noter à ce sujet que le comité du 26 mars a reçu la démission de M. Philippe Althoffer du poste de trésorier qu'il avait tenu avec brio depuis 5 ans. Pour le remplacer, le comité a désigné Mme Nadine Berguer.

De ce fait, le poste de secrétaire est actuellement vacant. Les tâches de secrétariat sont provisoirement réparties entre plusieurs membres du bureau. Le président se plaît à souligner la compétence, l'efficacité et la disponibilité de Philippe Althoffer au cours de ces 5 années de trésorier, et le remercie chaleureusement des services qu'il a rendus à l'association. Actuellement, le bureau se compose donc de la façon suivante :

Président d'honneur :	D ^r Jean-Claude Baumgartner
Président :	Pierre Heili
Vice-présidents :	Jean-Aimé Morizot Jean-Pierre Stocchetti
Secrétaire :	à désigner
Trésorier :	Nadine Berguer
Membre :	Pierre Mathieu

A l'ordre du jour figurait la situation du Musée du Textile de Ventron. Elle est évoquée par M^{me} Fernande Gillet, maire honoraire de Ventron, et élue en décembre dernier par le comité de gestion du Musée à la présidence de cet organisme, en remplacement du docteur Jean-Pierre Joseph, démissionnaire. C'est l'occasion pour l'assemblée générale d'exprimer un vibrant hommage à celui qui, pendant de longues années, s'est dévoué avec talent à ce musée qui fut à l'origine une idée de la société d'histoire locale et avec laquelle il demeure lié. Mais le musée poursuit sa route. Mme Gillet annonce une baisse de la fréquentation en 2001, mais heureusement des comptes équilibrés. Les animations et les expositions se déroulent normalement. Actuellement une réflexion et des études sont menées, dans le cadre du Parc Régional des Ballons et avec les collectivités locales, pour assurer la pérennité de la structure par le biais d'une professionnalisation qui lui permettrait de bénéficier d'un directeur chargé de la gestion et d'un conservateur. Notre association se pose la question de savoir si, dans de telles conditions, l'apport des bénévoles serait encore souhaité et si le musée pourrait garder sa nature associative à laquelle nous restons attachés.

En attendant d'être plus amplement informés sur cet avenir, il est procédé à la désignation des 5 représentants de la Société d'Histoire locale au comité de gestion du musée de Ventron, qui sont réélus à l'unanimité, à savoir Jean-Aimé Morizot, Gérard Dupré, Xavier Martin, Jean-Pierre Joseph et Pierre Heili. Après des questions diverses et quelques échanges de vues, l'ordre du jour étant épuisé, le mot de la fin est prononcé par M. le Docteur Jean-Claude Baumgartner, représentant la ville de Remiremont. Il dit tout ce que la Société d'Histoire apporte à la cité, non seulement par ses animations mais aussi par ses recherches dont les élus s'inspirent souvent, en matière d'aménagement urbain, dans leurs décisions. A ces mots aimables de son ancien président, le président actuel répond que sans l'aide matérielle de la ville, (mise à disposition de locaux par exemple), la société d'histoire perdrait une bonne partie de son efficacité.

Grâce à ces encouragements et au soutien de ses adhérents, la société entend poursuivre encore longtemps son action comme elle l'a fait depuis maintenant un quart de siècle.

Pierre Heili

Avis de recherche

- M. Michel Grasseler, 7, grande rue, 88160 Le Ménil,

Recherche tous renseignements sur :

- le général BATAILLE (cf. Dialogues transvosgiens n° 14, de 1999)
- la famille DAVID (dialogue transvosgien n° 15 de 2000 : origines lorraines de Marie 1^{er}, roi des Sédangs)
- JOLY, professeur de philosophie dans les années 1930 et militant communiste,
- la famille COLLIGNON, dont Claude, natif de Haute-Marne, venu s'installer et se marier en 1821 à Remiremont où il sera « coutelier du duc d'Orléans » puis « coutelier du roi » (sous Louis-Philippe) avant de décéder en 1842.)

- M. Philippe ALTHOFFER, 19 Rue des Capucins, 88200 Remiremont,

Recherche tous renseignements, références ou éléments bibliographiques sur François DELORME père et fils (1760-1860), à Remiremont.

- M. Philippe ALTHOFFER, 19 Rue des Capucins, 88200 Remiremont,

Recherche renseignements sur l'élevage du Lama dans les environs de Remiremont, avant la Guerre de 1914-1918.

INFORMATIONS DIVERSES

Le prix du livre lorrain, attribué par le Conseil Général de la Meuse à la biennale de St-Mihiel, vient d'être attribué à M^{elle} Françoise Boquillon, maître de conférences à l'Université de Nancy II, pour son livre , *Les Chanoinesses de Remiremont, contribution à l'histoire de la noblesse dans l'Eglise*. L'honneur rendu à M^{elle} Boquillon rejaillit quelque peu sur notre association qui est son éditeur. Ce prix, amplement mérité, et pour lequel nous félicitons chaleureusement sa lauréate, devrait contribuer, nous l'espérons, à amplifier la diffusion du livre récompensé. Il a été remis solennellement le 23 juin dernier dans le cadre prestigieux de l'ancienne abbaye bénédictine meusienne.

--- oOo ---

Une « Association de défense de l'environnement et de la sécurité du secteur de Rouveroye et de ses alentours » vient de se créer près de Remiremont à l'initiative, entre autres, de M. Etienne Noël, propriétaire de l'ancien domaine de St Jean du Hasard. (A propos de ce lieu, cf. *Le Pays de Remiremont* n° 13, pages 82-84). Cette association a pour but de lutter contre l'extension des carrières dans le secteur de Fallières-St Nabord où quatre lieux d'extraction existent déjà. Sans vouloir prendre position dans ce débat, force est de constater combien le paysage de cette vallée a été bouleversé, dans un passé récent, non seulement par les carrières, mais aussi par l'aménagement de la nouvelle R.N.57.

Cette « affaire » de Rouveroye est pour nous l'occasion d'attirer l'attention sur une autre carrière, celle du Bois l'Abbesse à St-Amé dont l'extension commence à avoir un impact visuel très net sur la montagne du St-Mont, pourtant site protégé, quand en la regarde depuis Franould ou Dommartin –lès-Remiremont. Nos lecteurs en jugeront par la photo que nous joignons à notre information. Que faire ? D'aucuns diront qu'une pollution visuelle ne fait de tort à personne, certes, sinon à notre patrimoine historique que nous avons le devoir de transmettre intact à nos descendants.



Le paysage urbain de Remiremont vient de s'enrichir d'une fresque de grandes dimensions, due au peintre décorateur René Vincent-Viry. Cette belle réalisation dont l'initiative revient à Mr le Dr J.C. Baumgartner, orne le mur pignon nord de l'Hôtel de police, ex-maison canoniale de Mme de Messey et entre-temps sous-préfecture. L'œuvre, peinte sur panneaux juxtaposés, représente le plan de la ville de Remiremont, ou plus exactement sa vue cavalière en 1733. C'est le reproduction à grande échelle du célèbre plan de Joseph Petitarnould que nous avons publié et exposé plusieurs fois, (couverture du *Pays de Remiremont*, n° 6 (1983-1984) – *Remiremont, histoire de la ville et de son abbaye*, G. Louis ed. ,1985, p. 160 – *Catalogue de l'exposition Anne-Charlotte de Lorraine*, 1996, page 196, notice n° 137 qui donne la description complète du plan en question).

Pour une meilleure information sur l'auteur de ce qui constitue le plan le plus ancien de notre ville, voici ce que nous avons trouvé dans le « livre des familles de Remiremont » (manuscrit de l'abbé Didelot, bibliothèque municipale.)

Joseph Quirin Petitarnould est né à Remiremont le 5 mars 1691 de Jean Petitarnould, recouvreur, et de Denise Barillot. Il fut menuisier, sculpteur et géomètre et épousa le 23 janvier 1712 à St Nabord la nièce du curé de cette paroisse, Jeanne Claude Moscel dont il eut 9 enfants : Marie-Reine 1712, Amé 1716, Marie-Magdeleine 1718, Jean-Joseph 1720, Marie-Catherine, 1722, Marie-Thérèse 1725, Romary 1727 (qui sera curé de Raon-aux-Bois), Joseph 1729, Marie-Reine 1735.

Après s'être retiré auprès de son fils, Romary, devenu curé de Raon-aux-Bois, il mourut dans ce village le 26 juillet 1769. Le beau plan qu'il a dressé de la ville de Remiremont va maintenant pouvoir être admiré, depuis la voie publique, par quiconque, romarimontain ou touriste, voudra connaître la topographie du centre historique au XVIII^{ème} siècle. C'est un atout supplémentaire pour le quartier abbatial déjà si riche de souvenirs.

--- oOo ---

Les travaux de restauration des chapelles souterraines romanes de l'église abbatiale se poursuivent lentement mais sûrement. Condamnées par l'aménagement du nouveau chœur, elles pourraient très bien, pour certaines d'entre elles, redevenir accessibles dans quelque mois par la chapelle St-Martin, (XV^{ème} siècle) qui donne sur le transept nord et où ont été restaurées, il y a une quinzaine d'années, des peintures murales représentant saint Martin, saint Brice et saint Laurent. De là, le visiteur se rendrait un peu en contrebas, par un escalier à aménager, dans la première chapelle romane du XI^{ème} siècle dont l'autel était consacré à saint Nicolas, puis dans la crypte proprement dite. Seule la dernière chapelle, dite de saint Georges, collatérale sud de la crypte, serait fermée au public et n'ouvrirait ses portes que pour des visites accompagnées. Un petit musée d'art sacré, sorte de trésor de l'abbatiale, pourrait y être présenté. Les peintures murales qui viennent d'y être découvertes, seraient ainsi préservées. Cet aménagement des parties souterraines de notre église répondrait à tous les vœux formulés par la S.H.L. depuis que la restauration intérieure de l'édifice a commencé. Souhaitons que cela puisse se concrétiser avec l'accord des services compétents des Monuments Historiques.

Peintures murales récemment découvertes :



Le Christ entouré à gauche par Saint Jacques
et à droite par un saint non identifié



Saint Christophe

Revenons à la découverte des peintures murales de la chapelle St Georges. Elles sont du plus haut intérêt pour notre patrimoine. Ce collatéral sud de la crypte est parfaitement étudié par Georges Durand, (*l'Eglise St Pierre des dames de Remiremont*, 2^{ème} partie, p.15), qui évoque comme vocable pour ce lieu tantôt saint Georges, tantôt saint Jacques. Le second semblerait le plus convenable, car il correspond à l'un des personnages découverts récemment sous les couches d'enduit appliquées à partir du XVII^{ème} siècle. Ont été retrouvés, en effet, et sont en cours de restauration par des employés d'une entreprise spécialisée d'Issoire, un Agneau pascal sur la voûte de l'abside et une Adoration des Mages à gauche de cette abside. Deux rois couronnés, apportant leurs présents, montrent du doigt l'Etoile ; le troisième est agenouillé devant le groupe de la Nativité. Sur le mur de gauche, de part et d'autre de la porte, d'un côté un saint Christophe portant l'Enfant sur ses épaules et s'appuyant sur son bâton fleuri, et de l'autre, le Christ entouré de saint Jacques avec ses attributs traditionnels (le chapeau des pèlerins, la besace, le bourdon), et d'une sainte martyre portant la palme que nous n'avons pu identifier.

Nul doute que ces peintures murales n'attirent l'attention des spécialistes qui nous renseigneront bientôt davantage sur leur origine.

--- oOo ---

Après 24 années consacrées à enrichir, à animer et à promouvoir les musées Charles de Bruyères et Charles Friry à Remiremont, M^{me} Françoise Haudidier a décidé de quitter son poste de conservateur qu'elle exerçait avec une grande passion et une parfaite compétence. La Société d'Histoire qui a l'honneur de la compter parmi ses membres, s'est associée à l'hommage qui lui a été rendu récemment à l'occasion d'une réunion de tous ses amis dans les salons de l'hôtel de ville, et souhaite la bienvenue à son remplaçant, M. Sébastien Sévery, originaire de la région parisienne, qui a déjà de nombreux projets.

--- oOo ---

Grâce au don des héritiers d'Isidore Etienne, la Ville de Remiremont vient de faire l'acquisition d'un très rare vase de granit rouge corail qui a été placé dans le parc Mgr Rodhain. Ce vase, d'une dimension impressionnante (1,65 m de haut et 1,30 m de diamètre), avait été présenté à l'exposition de Nancy en 1909 où il avait obtenu une récompense. Il a été présenté officiellement au Conseil municipal le 29 mai dernier, en présence de M. Pierre Rivoallan, représentant de la famille donatrice.

--- oOo ---

Autre don, celui que M. Michel Cotinaut a fait au musée Charles de Bruyères, d'une œuvre de son épouse, Andrée-Anne Kempf, à l'occasion d'une rétrospective de son œuvre : un grand paysage de Provence que l'on peut admirer dans le hall du musée.

EXPOSITIONS A VOIR

- **Jusqu'au 1^{er} septembre**, Madame Stocard présente une partie de ses « **collections de costumes et de dentelles** » dans les deux musées de Remiremont.
- **Du 17 septembre au 16 décembre**, au centre culturel du Panthéon (Paris, V^o), exposition consacrée aux « **Fastes de la cour de Lunéville au 18^{ème} siècle** » avec la participation d'un grand nombre de musées lorrains dont bien sûr, ceux de Remiremont.
- **Jusqu'au 30 octobre**, au musée du textile de Ventron, « **Sur les traces de l'indigo** », œuvres de Mme Ysabel de Maisonneuve. (Téléphone du musée : 0329242306).
- **Jusqu'au 22 septembre**, « **Le cuivre dans la maison** », au Musée Henri-Mathieu à Bruyères, présente plus de 800 objets de la vie quotidienne d'autrefois, collectés dans le quart nord-est de la France, en cuivre jaune, cuivre rouge ou laiton : bassinoires, chaufferettes, bougeoirs, lampes, casseroles, poissonnières, fontaines, moules à pâtisseries, objets religieux, moulins à café, poids et instruments de mesures, etc ... Exposition réalisée par Mr et Mme Jean Chaumont . Visible le jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 15 à 18 h.

UNE INDUSTRIE SOUS HAUTE SURVEILLANCE : LE SALPÊTRE ET LES SALPÊTRIERS

*...Que veux-tu ? Fleur ? Beau fruit ? Ou l'oiseau merveilleux ?
"Ami, dit l'enfant grec, dit l'enfant aux yeux bleus,
Je veux de la poudre et des balles."*

(Victor HUGO. Les orientales, L'enfant. Avril 1828).

Au début du XIV^{ème} siècle, apparaît en Europe la poudre à canon. Comme cet enfant grec, qui souhaite reconquérir son île de CHIO envahie par les Turcs, les hommes de guerre auront besoin de poudre, besoin de plus en plus grand, quand dans les siècles suivants, vont se multiplier et se perfectionner les armes à feu.

LES ARMES A FEU

L'utilisation de la poudre est si rudimentaire à ses débuts (milieu du XIV^{ème} siècle) et les progrès sont si lents qu'un siècle et demi sera nécessaire pour parvenir à une artillerie de campagne et à des armes à feu individuelles (artillerie de Charles VIII - fin du XV^{ème} siècle - et arquebusiers basques des guerres d'Italie) ⁽¹⁾

LA POUDRE A CANON

Connue des Chinois depuis plus de 2 000 ans, la poudre noire ou poudre à canon se compose de **salpêtre**, de **soufre** et de **charbon** (proportions habituelles : respectivement 75%, 12.5% et 12.5%) ⁽²⁾

LE SALPÊTRE

Du latin "**sal petrae**", sel de pierre, le salpêtre est un composé de divers nitrates qui se forme sur *la superficie de la terre dans les caves, celliers, écuries, et autres lieux couverts imprégnés de substances végétales et animales et où l'air a accès. Les vieux murs formés de matières qui ont éprouvé l'action du feu comme le plâtre et la chaux en contiennent aussi beaucoup.* ⁽³⁾

La fabrication de la poudre, dont on comprend l'importance dans les guerres, devient en France dès le XIV^{ème} siècle un monopole d'état, tout comme la récolte du salpêtre, élément essentiel ; celle-ci sera confiée à un nouveau corps de métier : **les salpêtriers**.

SALPÊTRE ET SALPÊTRIERS EN LORRAINE AVANT 1789

Le Duc Léopold, (qui fut duc de Lorraine de 1690 à 1729), reprend dans son ordonnance du 10 août 1724 les termes de celle du 1^{er} septembre 1701, qui réglementait déjà le travail des salpêtriers,. Le préambule analyse les causes du mauvais fonctionnement, et les difficultés rencontrées dans l'application de la loi.

Cette ordonnance est très complète et ne subira des modifications que suivant les circonstances. Elle nous permet en outre de comprendre le travail des salpêtriers, l'importance de leur action dans la vie des communautés et les troubles apportés dans les biens individuels.

- **1** -Conformément à l'ordonnance du 1^{er} septembre 1701, il sera établi (en Lorraine) 60 salpêtriers distribués en 60 départements (secteurs d'activité).
- **2** -Ils travailleront alternativement dans tous les lieux de leur département et indistinctement dans toutes les maisons (à la réserve des églises, des établissements religieux et des châteaux)

A noter que la loi de 1701 apportait les précisions suivantes :"*ils le feront sans cependant rien déplancher, dépaver, démurer, pas même s'approcher de deux pieds des fondements des murailles, non plus que des attaches, portes ou étauçons des écuries où ils travailleront, sans rompre non plus aucun battoir des granges."*

- **3** - ils ne pourront retourner dans les lieux où ils auront travaillé qu'après avoir traité toutes les autres parties de leur département.
- **4** - il sera fourni aux salpêtriers, par chaque communauté, un logement avec une cheminée, une chambre à coucher et un endroit à serrer leur salpêtre ainsi que les eaux qui en seront chargées (ils paieront un loyer de 3 francs 6 gros par mois)

- **5** - Les bois utilisés pour la cuite du salpêtre seront coupés et façonnés par les salpêtriers puis voiturés incessamment par les habitants des communautés.
- **6** - Précisions sur ces coupes de bois : recours aux prévôts pour éviter tout délit.
- **7** - Lorsque les salpêtriers auront à changer de communauté, le maire et les habitants de la communauté d'où ils sortent devront fournir les voitures nécessaires pour transporter leurs cuves, chaudières, meubles et effets dans la communauté où ils se rendent (15 sols par jour, pour chaque cheval ou paire de bœufs). Dès que les salpêtriers auront du salpêtre en suffisance pour la charge d'un cheval ou charrette, on devra leur fournir de quoi le transporter dans les magasins prévus.
- **8** - Les salpêtriers travailleront dans toutes les écuries, étables, bergeries et halliers des maisons non-privilegiées, sans troubler le bétail et remettront incontinent la terre dans les lieux où elle était sans toucher aux planchers ni pavés.
- **9** - Il sera interdit aux habitants de toucher à la terre remise en place par les salpêtriers.
- **10** - Nul ne peut saisir, quelle qu'en soit la raison, le salpêtre, chaudière, cuves, outils servant à la profession des dits ouvriers.
- **11** - Il est interdit aux salpêtriers de traiter ni composer avec les communautés ou les particuliers pour les exempter d'être salpêtrés.

Ainsi se trouve codifié le travail des salpêtriers : ils prélèvent des cuveaux de terre dans toutes les maisons sauf dans les édifices religieux et châteaux.

Les terres recueillies seront lessivées : à froid dans un **cuvier**, où on place les terres sur un lit de cendres ; on les arrose lentement d'eau et on recueille par une bonde filtrante l'eau chargée de salpêtre. On fait bouillir cette eau dans une **chaudière** jusqu'à ce qu'elle ait pris assez de consistance pour se gélifier. Avant qu'elle ne soit refroidie, on la verse dans des **bassins** où le salpêtre se cristallise en refroidissant lentement.

16 mars 1754 : ARRET DU CONSEIL D'ETAT (signé Stanislas Leczinski , duc de Lorraine 1737-1766)

31 octobre 1754 : PRECISIONS SUR CET ARRET, ordonnance à afficher (signée De La Galaizière, chancelier de Lorraine)

La technique ne change pas. L'arrêt a pour but de remédier aux abus constatés.

- Défense est faite aux particuliers et communautés de toucher aux terres à salpêtre, qu'elles aient été lessivées ou non, *"à peine de 100 livres d'amende pour les particuliers et 200 contre les syndics"*
- Défense aux salpêtriers de sortir d'un lieu sans en avoir lessivé les terres de toutes les maisons et de recevoir aucun argent ou denrées des personnes ou communautés. Sanctions: pour les salpêtriers, confiscation de leur atelier et punition corporelle ; pour les particuliers, 100 livres d'amende ; pour les communautés, 300 livres.

Cette reprise en main est nécessaire en Lorraine, mais aussi dans toute la France où la dérive est la même.

Les salpêtriers interviennent sur ordre du **Commissaire général des Poudres et Salpêtre de Lorraine** indiquant le nom du salpêtrier et de la communauté à traiter.

PAROISSE DE DOMMARTIN

Les archives de Dommartin fournissent 3 états datés de 1758, 1768, 1778, ce qui laisse penser que la collecte avait lieu tous les 10 ans.

1758: Elle concerne la Communauté de **Vecoux**. La récolte du salpêtre dure du 14 avril au 14 juillet. Elle s'effectue dans 10 fermes. On a rempli 391 cuveaux de terre qui ont produit 140 livres de salpêtre brut.

1768:

Communauté de **Vecoux** : du 15/12/67 au 9/03/68. 10 fermes, 255 cuveaux de terre

Communauté de **la Poirie** : du 9/03 au 5/05/68. 14 fermes, 213 cuveaux de terre

Communauté de **Franould** : du 5/05 au 8/06/68. 6 fermes, 103 cuveaux de terre

Communauté de la **Côte de Franould** : du 8/06 au 5/07/68. 4 fermes, 126 cuveaux de terre

Elle totalise 697 cuveaux de terre qui ont produit (total non indiqué) de salpêtre.

1778:

Communauté de **Vecoux** : du 1^{er}/12/77 au 25/02/78 : 11 fermes, 172 cuveaux de terre

Communauté de **la Poirie** : du 25/02 au 27/05/78 : 13 fermes, 245 cuveaux de terre

Communauté de **Franould** : du 27/05 au 4/07/78 : 12 fermes, 167 cuveaux de terre

Les 484 cuveaux de terre ont produit 140 livres de salpêtre brut.

A la fin du 18^{ème} siècle, le système défaille car les Français supportent de plus en plus mal la fouille de leurs locaux et habitations par les salpêtriers et préfèrent l'éviter en payant une redevance occulte. Le manque de salpêtre est compensé par des achats aux Indes. Mais lorsque les Anglais font le blocus maritime lors de la guerre de 7 ans (1756-1763), le salpêtre vient à manquer et l'armée française manque de poudre malgré des achats à prix d'or en Hollande : il faut conclure hâtivement une paix désavantageuse. ⁽⁴⁾

Devant la réticence des Français, **le roi Louis XVI** juge "*qu'il est de sa bonté de soulager ses sujets par de nouvelles ordonnances*"

1777: ARRET DU CONSEIL D'ETAT DU ROI

- restreint la fouille du salpêtre
- décharge les communautés des fournitures à faire aux salpêtriers
- permet aux dites communautés de s'exempter de la fouille, par l'établissements de nitrières artificielles.

LES NITRIERES ARTIFICIELLES :

Le chimiste **Lavoisier** s'attaque au problème du salpêtre en développant en France des nitrières artificielles :

Ce sont des halles couvertes (pour que la pluie ne dissolve pas le salpêtre) où on apporte de la terre contenant naturellement du salpêtre. On abreuve cette terre d'eau chargée de déchets provenant de la putréfaction de plantes ou d'animaux. On la remue à la pelle pour que l'air la pénètre et favorise la formation du salpêtre en profondeur. La halle doit être aérée et fraîche pour que la terre prenne corps. Au bout de deux mois se forme le salpêtre et d'autant plus que l'activité se prolonge. ⁽³⁾

Le roi Louis XVI incite les Communautés d'habitants ainsi que les Communautés laïques et ecclésiastiques à construire des nitrières. Ces communautés seront exemptées de la fouille après une première livraison de salpêtre (arrêt du 24 janvier 1778) et devront fournir du salpêtre tous les mois.

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Pour défendre le territoire national, les armées de la République avaient grand besoin de poudre à canon. Le salpêtre était plus que jamais indispensable.

5 juin 1793 : LA CONVENTION décrète que les salpêtriers pourront *faire "pendant la durée de la présente guerre"* des fouilles de salpêtre dans les caves, celliers, granges, écuries, colombiers et autres lieux couverts qui ne servent pas de logement personnel.

Tous les propriétaires et locataires, non compris dans l'arrondissement d'un salpêtrier, sont invités à lessiver eux-mêmes leur terre. Le salpêtre récolté leur sera payé **24 sols la livre**.

Relevé dans les archives du département (ref L521) :

COMMUNE DE DOMMARTIN

11 Floréal de l'an II (30 avril 1794) : mandat accordé aux Officiers municipaux de la Commune de Dommartin d'une somme de 67 livres 4 sols pour prix d'une fourniture de 56 livres de salpêtre au prix de 24 sols la livre.

1^{er} Vendémiaire de l'an III (22 septembre 1794) : 168 livres pour 140 livres de salpêtre brut.

1^{er} Frimaire de l'an III (21 novembre 1794) : 96 livres 16 sols pour 79 livres de salpêtre brut.

3 Nivôse de l'an III (23 décembre 1794) : 30 livres pour 25 livres de salpêtre brut.

Ce qui laisse penser que la commune avait créé une ou plusieurs nitrières artificielles et que conformément à la loi, elle vendait son salpêtre à l'état.

ACTE D'URGENCE DU DIRECTOIRE : 13 Fructidor de l'an V (30 août 1797)

- l'exploitation du salpêtre continuera d'être faite pour le compte de la République.
- l'exploitation des **matériaux de démolition** (riches en salpêtre) est réservée à l'état.
- le salpêtrier qui sera convaincu d'avoir reçu de l'argent sera condamné à une amende de 200 francs.
- Le citoyen chez qui se fera la fouille pourra faire examiner et constater l'état des lieux par un homme de l'art.
- Les possesseurs de nitrières existantes et qui voudront en former de nouvelles sont autorisés à les exploiter, à condition d'en livrer tout le salpêtre dans les **magasins de la République**.

A DOMMARTIN ⁽⁶⁾

Les officiers municipaux de Dommartin prennent des décisions avec un grand empressement patriotique :

- Pour répondre à une demande extraordinaire, le Conseil général de la Commune ordonne **le 1^{er} Messidor de l'an II** (19 juin 1794), que soient transportées à l'atelier de salpêtre et dans les 24 heures, 32 bonnes voitures de bois prises sur du bois de délit coupé dans le bambois de Châtillon, et de faire *"toute diligence au nom du salut de la Patrie"*
- Le conseil, à la requête des deux salpêtriers de la Commune, désigne 4 ouvriers qui devront fabriquer des cuveaux supplémentaires nécessaires aux lessivages de leurs terres salpêtrées, et ceci sous huitaine.

PERIODE NAPOLEONNIENNE

Les guerres napoléoniennes vont naturellement demander beaucoup de poudre, donc de salpêtre.

1^{er} mai 1810 : "ARRETE SUR LES MOYENS DE FAVORISER L'EXPLOITATION DU SALPETRE"

On retrouve ici toutes les données sur la recherche du salpêtre dites et répétées dans les arrêtés pris auparavant. Mais la rigueur de l'autorité impériale se fait sentir dans les circonstances graves.

- Les salpêtriers impériaux devront dans toutes leurs actions recevoir l'aide des autorités constituées.
- Logement, bois, transport de matériel sont encore précisément réglés.
- Les maires et les adjoints sont expressément chargés de veiller à ce que nulle personne ne puisse se soustraire à la fouille.
- Dans les communes sans ruisseau ou fontaine, les salpêtriers auront la liberté de puiser dans l'eau des puits et des citernes chez l'habitant.

PERIODE DE LA RESTAURATION

9 juin 1823 : NOTE AUX MAIRES DES COMMUNES

Le préfet rappelle l'article 2 de la loi de 1819 qui stipule que **la fouille** (provisoirement maintenue par la loi du 13 fructidor de l'an VI) **cessera d'avoir lieu**, *"si ce n'est en traitant de gré à gré avec le propriétaire"*.

6 mai 1829 : CIRCULAIRE PREFECTORALE AUX MAIRES

Le préfet rappelle que l'enlèvement des terres ne peut se faire que de gré à gré.

De prétendus salpêtriers se présentent dans les communes disant avoir le droit de recueillir le salpêtre comme auparavant. **Le tribunal correctionnel de Remiremont** a condamné ces individus *"comme escrocs à 13 mois d'emprisonnement, à 200 francs d'amende et aux dépens"*.

SOUS NAPOLEON III

2 février 1856 : CIRCULAIRE A TOUS LES MAIRES

Il semble que les poudreries possèdent assez de salpêtre. C'est sans doute le **charbon** qui manque cette fois.

"Les sieurs LAFONTAINE et COUPE d'Etivaux (Côte d'Or) titulaires chacun d'un marché de 100 000 kg de bois de bourdaine, sont à la recherche de ce bois à couper dans les forêts."

Cette bourdaine doit faire un excellent charbon de bois qui entre dans la composition de la poudre.

Cet arrêté du préfet est le dernier traitant du problème des poudres. Les progrès de la technique amènent d'autres poudres et explosifs bien plus destructeurs.

Fernand PETITJEAN

(En collaboration avec Guillaume ANTOINE
pour la saisie informatique)

NOTES

1. Encyclopedia Universalis (Edition 1968, Tome 2, page 413)
2. Encyclopédie des Sciences et Techniques – Presses de la Cité 1975, Tome 5, page 136.
3. Encyclopédie Diderot, au mot « Salpêtre »
4. « LAVOISIER le Poudrier » - René Amiable – (Cité dans « La Revue du Musée des Arts et Métiers », n° 6 de mars 1994, pages 30 – 39 – Document Jacques PHILIPPE)
5. Archives du Conseil Municipal de Dommartin - (Recherches Gérard DUPRE)
6. Correspondance du Préfet avec les Maires.
Recueil des arrêtés du Préfet (en application des lois du pouvoir central. Collection Municipale – G. Dupré.

Note complémentaire, (Relevée par Georges DANY dans les registres paroissiaux de Dommartin) :

« L'An mil sept cent cinquante six, le trentième du mois de décembre est décédé en la paroisse de Dommartin, dans sa course, à neuf heures du soir, Pierre LEROUX, salpêtrier de la manufacture de sa Majesté Polonoise, âgé de quatre-vingt quatre ans ».

COROLLAIRE

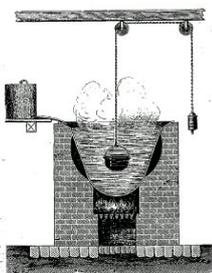
L'activité des salpêtriers nécessitait une quantité impressionnante de bois pour le chauffage des chaudières à concentration, (cf. image ci-dessous). Mais la fourniture de ce combustible était strictement règlementée et surveillée par la maîtrise des Eaux et Forêts d'Epinal. Qu'on en juge par ce document qui détaille avec minutie l'Etat des bois à délivrer aux salpêtriers de sa juridiction.

(...) Hidulphe Vuillaume, Jarménil, huit cordes(*), bois communaux. Pouxoux, douze cordes. Archettes, douze cordes, sur le produit de l'affouage. Claude Thomas, Epinal, trente cordes, La Baffe, huit cordes, Moussoux quatre cordes, Cheni Ménil, quinze cordes, Docelles, dix cordes, bois communaux, sur le produit de l'affouage, Louis Sorlot, Clezentaine, seize cordes, Haillanville, vingt cordes, bois communaux sur le produit de l'affouage, Pierre Parisot la paroisse de Dommartin le Ban de Lonchamp vingt cordes, Rapaille du ban de Lonchamp en arbres dépérissant ou jardinant.

Nous grand maître, enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts des duchés de Lorraine et de Bar, ordonnons que par les officiers de la Maîtrise d'Epinal et autres ayant juridiction que nous avons commis et commettons à cet effet, il sera délivré en une seule fois aux salpêtriers dénommés au présent état, les bois nécessaires en taillis et futayes, ou épars, suivant la désignation expresse, pour former la quantité de corde, réduite en bois dur, rapportée au présent état, et conformément aux articles 3 et 4 du règlement du vingt quatrième mars mil sept cent soixante quatre, dont la connaissance nous est renvoyée, desquelles délivrance le greffier de la ditte maîtrise remettra au commissaire des poudres des extraits pour les faire passer sans retard aux officiers des hauts justiciers, tant pour les bois des communautés où ils ont juridiction que

pour ceux désignés dans les forêts des seigneurs des particuliers, conformément à l'article 5 du Règlement susdit, et lorsque les délivrances seront faites par les officiers de la ditte maîtrise, dans les bois, soit communaux ou du domaine, le dit greffier sera tenu de faire passer au même commissaire, à la fin de chaque mois les extraits des procès-verbaux par les dits officiers, ainsi qu'il est voulu par le même article 5.

Le prix des délivrances faites dans les bois des communaux sera remis aux syndics de chacune communauté par les salpêtriers. Quant à celles faites dans les forêts du Roy, le prix en sera remis par les salpêtriers et subsidiairement par le Commissaire général des poudres, au greffier de la ditte maîtrise, de la manière et dans les termes prescrits par l'article huit du dit règlement sur les procès-verbaux de réception et comptage signés des salpêtriers, et remis au greffe par le garde à cheval, pour la quantité portée au dits procès-verbaux, être rapportée sur l'état du conseil, et après l'arrêté, le montant remis au receveur des bois, donné en notre hôtel, à Nancy, le quinzième février 1776, signé Mathieu, par Monseigneur, signé Bailly.



Registré au greffe de la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Epinal, par le greffier et commis soussigné, le 11 mars 1776.

(*) – Ancienne mesure de bois de chauffage, équivalant à quatre stères.

LIVRES NOUVEAUX

- **Carnet de guerre de Georges Curien, territorial vosgien**, publié par M. Eric Mansuy, son arrière petit fils, avec une préface de Jean-Noël Grandhomme, professeur d'histoire à l'université Marc Bloch.
G. Curien, originaire du Thillot, fit la guerre de 1914-1918 dans le 43^{ème} régiment d'infanterie territoriale et participa aux combats de la Fontenelle, de la Tête des Faux, du Linge et du Reichackerkopf avant d'être versé au 112^{ème} R.I.T. dans la Somme.

Cet ouvrage de 97 pages avec un cahier d'illustrations est disponible auprès de son auteur, Eric Mansuy, 17, rue du Haut de la Croix, 88600 Aydoilles au prix de 17 € port compris.
- **Les gens du granit**, par Etienne Duchêne, 140 pages illustrées de nombreuses photos inédites.
Une chronique de la vie et du travail des gens du granit au 20^{ème} siècle, dans les Vosges du sud, écrite à partir de témoignages recueillis par l'auteur auprès de nombreuses personnes ayant travaillé dans cette branche d'activité. (En librairie au prix de 19,50 € ou chez l'auteur, 5, route du Mettey, 88120 Gerbamont.)
- **Répertoire de l'épinette des Vosges**, par Christophe Toussaint. 3 volumes formant en tout 750 pages, format 21 x 29,7, comprenant 415 morceaux avec tablature dont 250 avec paroles, notes et compléments et plus de 100 illustrations.
Ce monument érigé à la gloire de l'instrument de musique mythique de la montagne vosgienne a été tiré à 50 exemplaires seulement. On peut le consulter à la bibliothèque municipale de Remiremont qui en a fait la judicieuse acquisition ou se le procurer moyennant 76 € chez son auteur, fabricant et joueur d'épinette, 26, rue du col, 88120 Sapois.
- **Les fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale**, par Rémi Prelli, agrégé de biologie, ancien élève de l'école normale supérieure de St Cloud, aux éditions Belin, 8, rue Férou, 75278 Paris.
Ce travail a été commencé il y a une vingtaine d'années, et contient de nombreuses fougères observées dans les environs de Rupt-sur-Moselle, au Bélué ou dans les environs de la Cabane des Marais.
- **Le parler de chez nous à Gérardmer**, par Rosette Gégout, préface d'Alain Litaize.
150 ans après le géromois Célestin Morel qui avait écrit un dictionnaire patois-français, Rosette Gégout reprend le document du 19^{ème} siècle et rédige un dictionnaire français-patois de 6000 mots mentionnant souvent leur phonétique ou une phrase intégrant le mot. 176 pages, 17 x 24 cm, 20 illustrations, chez Gérard Louis, éditeur. 20 €.
- **La peinture hollandaise et flamande au 17^{ème} siècle. Enrichissement 1986-2001 du fonds ancien nordique des musées Charles de Bruyères et Charles Friry de la ville de Remiremont**, par Mme Françoise Haudidier, conservateur.
Les musées municipaux possèdent un important fonds d'œuvres flamandes et hollandaises du 17^{ème} siècle légué par les collectionneurs (Ch.de Bruyères et Friry), et complété par de judicieuses acquisitions depuis 1986. Cette politique a permis de constituer l'une des plus belles collections de peinture nordique en Lorraine. Mme Haudidier à qui revient le mérite de l'avoir réunie a entrepris d'en publier le catalogue avec de nombreuses reproductions en couleurs des 35 acquisitions réalisées. Publié par la Ville de Remiremont, cet ouvrage de 150 pages grand format est en vente aux musées au prix de 29 euros.
- **Historique du lycée André Malraux de Remiremont** par Alice Godfroy, Pierre-Marie Georges et Philippe Vouthron, publié à l'occasion du bicentenaire de la fondation du premier collège municipal par l'abbé Janny en 1802.
Cette intéressante brochure ne raconte pas seulement les grandes étapes de la vie et du développement du principal établissement scolaire romarimontain, elle contient également des témoignages d'anciens élèves et tout particulièrement celui de M. Hubert Curien, ancien ministre de la recherche, père de la fusée Ariane, et président de l'Académie des Sciences. Vosgien d'origine, M. Curien fit une bonne partie de ses études dans ce qu'on appelait alors le collège Jules Méline. Il évoque avec bonheur la figure de M. Barthélemy, son professeur de physique qui suscita sa vocation ainsi que les sombres années de l'occupation et de son engagement dans la Résistance.

LA REUNION A LA FRANCE
DES BANS DE LONGCHAMP ET DE RAMONCHAMP
DE 1681 à 1697

Les Suédois après avoir tout pillé et ruiné au cours de la Guerre de Trente Ans (1618- 1648), quittèrent la prévôté d'Arches en mai 1644. Le 24 octobre 1648, la signature du traité de Westphalie mit fin à la guerre. Ce traité établissait la suprématie française en Europe. La France obtint l'Alsace à l'exception de Strasbourg et de Mulhouse. La Lorraine resta française de fait.

La Franche-Comté devint française par les traités de Nimègue (1678 - 1679), qui mirent fin à la guerre avec l'Allemagne. C'est alors que le Parlement de Besançon, constitué en Chambre de Réunion, rendit bientôt une sentence déclarant que les deux bans de Longchamp et de Ramonchamp, les Vaux, qui avaient fait partie de la Franche-Comté, étaient eux aussi réunis à la France. C'est ainsi que les communautés d'habitants enclavées dans ces deux bans furent, dès l'année 1681, donc bien avant la Lorraine, et jusqu' au traité de Ryswick, soit pendant seize ans, réunies à la France.

Le Parlement de Metz fit de même à l'égard de Strasbourg qui, de ville libre, devint la capitale de l'Alsace.

Le 27 décembre 1680, l'arrêt de réunion des Vaux de Longchamp et de Ramonchamp à la Franche-Comté fut signifié par ministère d'huissier à Gaspard ARNOULD, maire du ban de Longchamp, domicilié à La Dermanville, paroisse de Rupt-sur-Moselle. De nouvelles significations furent faites les 16 Janvier, 5 Février et 3 Avril 1681, le maire étant toujours Gaspard ARNOULD.

Une nouvelle signification eut lieu le 11 Septembre 1681 au nouveau Grand Maire du ban, Jean HOYARD. L'abbesse de Remiremont, Dorothee de Salm, protesta, mais en vain.

Voici un extrait du Parlement de Besançon, en date du 16 Juillet 1681, relatif à cette union :

En la cause pendante à la Cour Souveraine du Parlement à Besançon :

Entre

Messire Gabriel Boizot, seigneur de Verres, Conseiller du Roi, et son procureur général du Comté de Bourgogne, demandeur, d'une part,

et

*Dame Dorothee de Salm, Abbesse de Remiremont, en qualité de tenancière des Vaux de Longchamp et de Ramonchamp, défenderesse
d'autre part.*

Vu par la Cour la requête présentée par le procureur général du Roi, le 11 décembre 1680 tendante à mandatement pour faire assigner ladite Abbesse de Remiremont en sa qualité de tenancière des Vaux de Longchamp et de Ramonchamp, pour ouï dire les dits Vaux, leurs appartenances et dépendances, estre et mouvoir de la Souveraineté et de la juridiction du Comté de Bourgogne, en conséquence se voir condamner à reprendre de fief, rendre les foy et hommages, et donner le dénombrement des Vaux de Longchamp et Ramonchamp à sa Majesté comme Comte de Bourgogne.

Conclusions du procureur général disant, au nom du roi : que sa terre de Faucogney est inconstablement du Comté de Bourgogne et que les Vaux de Longchamp et Ramonchamp sont une partie ou une dépendance de cette terre, à raison de quoi il est en droit d'en poursuivre la réunion, en faisant valoir qu'avant la contestation des limites entre la Bourgogne et la Lorraine, les dits Vaux de Longchamp et de Ramonchamp étaient la souveraineté du Comte de Bourgogne ; que pour preuve de cette dépendance il produisait les anciens comptes de la Terre de Faucogney ; et pour marque de la souveraineté, les divers actes de justice exercée auxdits Vaux par les Officiers du bailliage d'Amont.

Que les prévôts, maire et échevins des lieux prêteront serment de fidélité à Sa dite Majesté, comme Comte de Bourgogne, au nom de tous les habitants des lieux ; auxquels ladite Cour fait défense de connaître à l'avenir autre Souverain que Sa dite Majesté en qualité de Comte de Bourgogne ; et en conséquence condamne ladite Dorothee de Salm, Abbessse de Remiremont, de faire les Foy et hommages qu'elle doit à Sa Majesté pour lesdits Vaux de Longchamp et Ramonchamp, comme fiefs du Comté de Bourgogne dans six semaines après sous peine de Commise et de Saisie temporel de ladite Abbaye; et avant de faire droit sur lesdites requêtes, déclare que celles des Officiers et Magistrats de Faucogney seront communiquées à ladite Abbessse ou à son Procureur et aux Echevins, Maire et Conseil de Ville de Vesoul, et que celles de ces derniers seront communiquées tant à ladite Abbessse ou à son Procureur, qu'aux héritiers du duc d' Aremberg ou leurs Intendants pour y répondre trois semaines après signification.

Fait à Besançon, le 16 Juillet 1681.
Signé : A. MURGEY

Deux mois plus tard, le 16 Septembre 1681, l'abbessse de Remiremont protesta à nouveau contre cet arrêt.

Dans l'arrêt précité, le rattachement des bans de Longchamp et de Ramonchamp à la France est justifié par le fait *que lesdits vaux de Longchamp et de Ramonchamp étaient de la souveraineté de comté de Bourgogne*. Pour preuve de cette dépendance, le Parlement de Besançon produisit des anciens comptes de la Terre de Faucogney.

Il est certain que depuis la division du royaume de Lothaire en Lorraine et Bourgogne, les droits seigneuriaux furent indivis entre la noblesse des deux provinces dans cette région frontalière qui comprenait les vaux.

Déjà, en 1418, des Lettres patentes de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, données à Troyes le 8 juillet, nous apprennent qu'à cette époque, ce prince reconnaissait l'Abbessse de Remiremont pour dame et seigneur du val de Longchamp et de celui de Ramonchamp qui lui est contigu. C'est reconnaître qu'il y avait eu des contestations à ce sujet.

Après la mort de Charles le Téméraire, en 1477, le duché de Bourgogne fut réuni la France par Louis XI et devint province française. La Franche-Comté en fut séparée et fit partie du domaine de la maison d'Autriche suite au mariage de Marie de Bourgogne avec l'empereur Maximilien. Il fut alors *sursis* à la délimitation définitive entre la Lorraine et la Franche-Comté. Cette zone indivise entre les deux provinces devint *terre de surséance*. Ces terres comprenaient les deux vaux de Longchamp et de Ramonchamp plus les territoires de Ruaux, Bellefontaine, Raon-aux-Bois, la Chapelle aux Bois, Xertigny jusqu'à Bains.

La prise officielle des Vaux eut lieu à Fougerolles le 24 Novembre 1681. Le procès-verbal en fut dressé en présence de René de la Tour, lieutenant-général des armées du Roi. Le ban de Longchamp était représenté par son maire, Jean HOYARD, son greffier, Antoine THOUVENIN, son échevin Gérard MATHIEU, et son commis-greffier, Jean JEANDEL.

Les maires des deux bans de Longchamp et de Ramonchamp reconnurent la prise de possession mais ils firent une protestation aux termes de laquelle ils réservaient les droits de l'abbessse de Remiremont.

Aussitôt, les impôts dus à la France dans les deux Vaux furent perçus par les Fermiers comtois mais les collecteurs se heurtèrent à certaines difficultés.

En 1683, l'Abbessse de Remiremont fut contrainte de faire un nouveau démembrement des biens de son abbessse à la Chambre Royale de Metz, sous le titre: **Aveu et Dénombrement des biens de l'Abbessse de Remiremont**

Quoiqu'il en soit, les contestations subsistèrent longtemps, car en 1703, lors de la délimitation des bans de Longchamp et de Corravillers, les représentants du duc de Lorraine et du roi de France réservèrent expressément pour leurs maîtres respectifs les droits à la propriété du ban de Longchamp, le premier comme ayant toujours appartenu à son duché de Lorraine, le second comme dépendant du duché de Bourgogne.

Entre-temps, Charles V, neveu du duc de Lorraine Charles IV, s'était fait reconnaître duc de Lorraine au décès de son oncle, mais il ne régna pas sur la Lorraine restée au pouvoir de Louis XIV. Généralissime des troupes de l'Empereur d'Allemagne, il fit la guerre à la France et remporta de belles victoires. Il mourut à Welz, en Allemagne, le 18 avril 1690.

En 1697, la Lorraine fut rendue à son fils aîné, le duc Léopold au traité de Ryswick. La province retrouva la paix. Les territoires réunis par les Chambres de Réunion - Vaux de Longchamp et de Ramonchamp - furent rendus au duc Léopold, petit-fils de Charles IV. Ils retrouvèrent alors leur situation antérieure à 1681 mais les "Intendants" continuèrent à exercer, au nom du roi de France, toute l'autorité sur l'administration, la police et les finances.

Ils gardèrent cette situation jusqu'en 1766, date à laquelle la province de Lorraine fut rattachée définitivement à la France.

Abel MATHIEU

Suite des SOUVENIRS de Madame PASQUIER
Sur la Seconde Guerre Mondiale, (cf. *Romarici Mons* n° 42, p.9-10)

Parfois, pendant la classe, la sirène retentissait, il fallait rejoindre l'abri le plus proche. « Prenez votre livre de calcul et l'ardoise ou bien le livre de lecture ». Nous descendons sans bousculade. Il faut traverser la place Mesdames pour regagner les abris sous le palais de justice. L'activité scolaire se poursuit tant bien que mal ; l'alerte finie, nous regagnons l'école avec soulagement. Heureusement, ces interruptions ne furent pas nombreuses. Pendant une année scolaire (1944-1945) ma classe (le CM1 ou CM2 de Madame Maurice avait été installée au premier étage du palais de justice place Mesdames. Pourquoi ? Manque de place dans le grand bâtiment de l'école des filles ? je l'ignore...

Durant cette époque, pourtant si perturbée, mes camarades et moi nous étions heureuses. Les maîtresses exigeaient du travail, de la persévérance, du soin. La bonne entente et l'esprit coopératif régnaient dans l'école.

Nous ne connaissions ni la radio ni la télévision scolaire, ni même l'empli du disque ! Nous disposions d'une modeste bibliothèque dans la classe. Pas de revues, de films, de documents illustrés. Pas de distribution des prix mais toujours les encouragements ou les compliments des institutrices s'ils étaient mérités.

L'école occupait donc une grande partie de ma vie pendant la guerre, mais à la maison, pas question de s'ennuyer. Mon père, en captivité en Bavière, ma mère « faisait des ménages », elle travaillait ainsi chez des particuliers ; alors j'étais le plus souvent en compagnie de mon grand-père paternel. Que de bonnes promenades tous les deux, Heurtebise, Saint-Etienne, Les lilas, la Magdeleine... et puis, tout près, le calvaire où assis sur le banc, nous dominions toute la ville et j'apprenais à m'y repérer.

Il y avait aussi le jardin au « Canton » ce qui nous a permis de compléter les plats de pommes de terre du champ loué au Hariol (moyen de transport : le car des Hautes Vosges.)

En été, le travail ne manquait pas : cueillette des légumes et conserves pour l'hiver : petits pois, haricots verts enfilés et stérilisés en bouteilles ; carottes rangées dans le sable à la cave ; navets découpés en rubans et salés ; enfin, les choux coupés en choucroute : un rite au début de l'automne !

Enfin, la cueillette des brimbelles et les conserves en bouteilles. Alors, comme les autres enfants, je participais : écosser les petits pois, éplucher les légumes, aider à porter, nettoyer et ranger.

Un autre plaisir était d'emprunter la micheline « l'autorail » pour aller à la campagne à Saulxures chez mes grands-parents paternels ; là, je profitais de l'espace, de la verdure, des fruits du verger et de délicieux laitages.

En hiver, les parties de luge du côté de Bienfaisi, les glissades qui usaient les semelles de bois de nos galoches, les batailles de boules de neige faisaient notre bonheur. Au retour, durant les longues soirées, toutes lumières camouflées, les voisins se réunissaient, échangeaient les nouvelles reçues des prisonniers ou captées en secret à la radio. Et puis, enfants, adultes et personnes âgées prenaient plaisir aux jeux de nain jaune, de petits chevaux, de dames ou du jacquet. Parmi mes occupations, je pense encore à la couture. Le jeudi après-midi, je fréquentai durant quelques mois l'ouvroir à Saint-Romary. Les religieuses apprenaient aux filles de 8 à 12 ans les points de couture ou de broderie dans le calme d'une grande salle. Les heures de catéchisme se déroulaient tantôt à l'église, tantôt à St-Romary le jeudi matin. Dans les périodes les plus dures de la guerre, la messe était célébrée dans la crypte de l'église.



(A suivre)

Cours Complémentaire
Ecole du Centre de Remiremont
Année scolaire 1948/1949
Classe de Quatrième

SUR NOTRE AGENDA

Samedi 14 septembre 2002	Visite de l'exposition « <i>Le cuivre dans la maison</i> » Au Musée Henri-Mathieu de Bruyères, sous la conduite de M. et Mme Jean Chaumont Départ de Remiremont à 14 h., devant la Bibliothèque pour le co-voiturage ; ou rendez-vous sur place à 15 heures.
Samedi 12 et Dimanche 13 octobre 2002	Bourse aux livres anciens et d'occasion <i>Espace Le Volontaire</i>
Dimanche 20 octobre 2002	Excursion en Franche-Comté : <i>(Salines d'Arc et Senans, Salins-les-Bains, Taillanderie de Nans-sous-Ste-Anne, Ornans)</i> Programme complet sur la feuille d'inscription jointe.
Mardi 5 novembre 2002 20h30 - Centre Culturel	Conférence de M. Eric MANSUY Sur les Mémoires de Georges CURIEN Un soldat vosgien de la Grande Guerre.

AUTRES MANIFESTATIONS

21 et 22 septembre 2002 : Journées du Patrimoine. A cette occasion, le collège St-Joseph de Remiremont, 7 avenue Julien Méline, ouvrira ses porte au public. Ancien château construit par l'industriel Henri Géliot au début de la 3^{ème} République et devenu établissement scolaire en 1946, l'édifice conserve une grande partie de sa valeur architecturale et sa décoration intérieure : grilles en fer forgé, balcons avec Atlantes, boiseries, plafonds, poêles en faïence, arbres remaquables. Visites guidées, animations et expositions. A suivre dans le programme détaillé qui sera annoncé dans la presse.

26 octobre 2002 : Rencontres d'Histoire des Hautes-Vosges à la maison de la Culture et des Loisirs à Gérardmer : «**Cols, routes, chemins : rencontres et frontières**»

26 et 27 octobre 2002 : **Journées d'Etudes Vosgiennes** à Châtillon-sur-Saône, organisées par l'Association Saône Lorraine à l'initiative de J.-P. Rothiot et de l'Université de Nancy II avec l'appui des Sociétés Savantes locales. Signalons enfin que les Actes des Journées tenues l'an dernier à Vittel et Contrexeville viennent de paraître, et que l'on peut se les procurer auprès de nous au prix de 20 € port compris. (Sommaire de ce volume sur demande)